



Communiqué de presse

Paris, le 8 novembre 2017

La ministre de la Culture, Françoise Nyssen, protège le site de la Corderie et obtient des garanties de Vinci

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du terrain de la Corderie réalisée par le groupe Vinci à Marseille et à la suite des opérations de fouilles préventives, Françoise Nyssen, ministre de la Culture, s'est rendue sur le site le 7 octobre 2017 et a rencontré les différents acteurs du dossier.

Faisant suite à cette visite, la ministre vient de signer une décision d' « instance de classement », en date du 2 novembre 2017, visant à protéger immédiatement 635 m² au sein de ce site.

Le dossier de protection au titre des monuments historiques sera formellement présenté le 29 novembre 2017 devant la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture qui rendra un avis permettant au préfet de région de prendre l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques, et formulant le cas échéant un vœu de classement qui sera alors soumis à la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture.

En parallèle de cette protection, la ministre a demandé au groupe Vinci de prendre plusieurs engagements afin de garantir la visibilité et une meilleure restitution des vestiges conservés, de favoriser leur accessibilité et de développer les médiations à destination des publics.

Par courrier du vendredi 3 novembre 2017 adressé à la ministre, le groupe Vinci s'est engagé à remplir les engagements suivants.

Concernant la visibilité du site, l'accessibilité et la transmission :

- un belvédère muni d'un ascenseur sera construit dans le jardin public mitoyen, permettant à chacun de contempler ces vestiges ;
- le chemin bordant le rempart permettra un accès, sous certaines conditions, au public et notamment aux scolaires ;
- par ailleurs, Vinci travaillera à la mise en place de panneaux et d'outils numériques permettant la transmission de la connaissance sur ces vestiges à un large public.

Concernant la mise en valeur des vestiges :

- le « banc de taille » de pierre permettant de témoigner des modalités de travail d'une carrière antique sera déplacé et installé à proximité immédiate de l'espace protégé ; il bénéficiera d'une protection en verre et sera parfaitement visible.

- **quelques éléments mobiliers** remarquables mis au jour lors de la fouille (fragments de sarcophages, base de pressoir en pierre...) seront également présentés dans le cadre du dispositif de valorisation.

Vinci a déjà procédé aux premiers aménagements nécessaires à la protection du site et du banc de pierre afin d'en assurer la conservation la plus adaptée.

Enfin, sur le plan de l'étude scientifique la ministre a demandé à la direction régionale des affaires culturelles de prendre les dispositions utiles afin que le puits antique préservé fasse l'objet d'une fouille archéologique complémentaire.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culturecommunication.gouv.fr
@MinistereCC